

UNICONGO

NEWSLETTER



Février 2023

www.unicongo.org

Réunion Commission ECOFIN de l'AN

01



Le 09 février la **Commission Économie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget (ECOFIN) de l'Assemblée Nationale** a ouvert ses portes à Unicongo. L'Honorable Mavoungou, Président de la Commission, ainsi que ses membres se sont montrés très à l'écoute et disposés à impliquer d'avantage l'Union dans les travaux législatifs.

Pour ce faire, un **groupe de travail** a été créé avec pour **points focaux** l'Honorable **Matombe**, de la Commission ECOFIN et député de Mvouti, et **Nancy Chenard**, notre Secrétaire Générale Exécutive. En plus de ces points focaux, il est composé de Richard Moulet, Président de notre Commission Juridique et Fiscale (Cabinet Sutter & Pearce), d'Eric Tasi Ndjodo (Cabinet ATLS), d'Emmanuelle Assante Di Panzillo (DAF Aerco).

Une première réunion a permis d'établir un planning de travail et d'**identifier une quinzaine de mesures fiscales** à évoquer lors de la première session parlementaire (du 1er février au 10 avril). Le but de ce groupe de travail est de produire pour chacune un argumentaire qui sera présenté à la Commission ECOFIN avant la fin de la session parlementaire.

Indaba mining 2023

02



Nos **adhérents de la FedMines** ont apporté leur soutien à la participation d'une délégation du Ministère des Industries Minières et de la Géologie conduite par **Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Oba** à la conférence internationale sur les Mines en Afrique du Sud du 6 au 9 février 2023. La Fédération des Mines Solides était représentée par son Président **Florent Lager** et son Vice-Président **Patrick Stevenaert**.

Cette conférence, référence dans le secteur minier, est la seule consacrée aux investissements dans les mines en Afrique. Le thème de cette année était : « **Débloquer l'investissement minier africain : stabilité, sécurité et approvisionnement** ».

Outre les échanges avec la délégation ministérielle, cette conférence a permis de mieux faire connaître le **potentiel géologique du Congo**, les projets en cours de développement et de **comprendre les tendances**

du secteur minier africain en cette période de résurgence de problèmes de sécurité dans certaines régions du continent.

Cette édition 2023 a été un **énorme succès** au vu du nombre de participants (plus de 8.000). Les discussions ont notamment porté sur la géopolitique, une des préoccupations majeures en termes d'impact sur les cours des minerais mais aussi de sécurisation des approvisionnements (guerre en Ukraine, pandémie de la COVID-19, etc.). Les minerais stratégiques et nécessaires à la transition énergétique (**cuivre, lithium, cobalt, manganèse**, etc.) étaient également aux cœurs des préoccupations et notamment les projets de recherche afin de débloquer de nouvelles opportunités minières.

Cette conférence a permis des discussions très intéressantes entre le secteur privé et les représentants des différents pays africains sur **les réformes publiques cruciales** à conduire pour accompagner le développement du secteur afin qu'il soit catalyseur de développement et de retombées positives pour les populations tout en limitant au maximum l'impact négatif sur l'environnement, dans un contexte de lutte contre les changements climatiques et d'une juste transition énergétique.

Report de l'obligation du NIU

03

L'arrêté n°25604 MBCPPP du 29 octobre 2022 a rendu obligatoire la présentation d'un NIU pour la réalisation de certaines opérations économiques parmi lesquelles la souscription à un abonnement téléphonique et télévisuel ou l'ouverture d'un compte bancaire par exemple.



L'entrée en vigueur de cette mesure préalablement fixée au **31 janvier 2023 a été reportée au 30 juin**. Cette obligation de disposer d'un NIU suscite des interrogations de la part des acteurs économiques, en particulier sur la capacité de l'administration à délivrer ce document dans les délais impartis pour l'ensemble des usagers concernés.

Les **sociétés de télécommunication** ont quant à elles interpellé leur régulateur, l'ARPCE, sur la difficulté de l'application de cette mesure. En effet, il est difficile d'exiger aux abonnés de la téléphonie mobile le NIU en plus de la pièce d'identité alors qu'il est déjà difficile d'obtenir cette dernière. Plus encore, **exiger systématiquement le NIU** reviendrait à se priver d'un segment important de consommateurs : les non-résidents.

Grille salariale du secteur pétrolier

04

À la signature d'un **protocole d'accord** le 13 décembre 2022 entre la Direction Départementale du Travail (DDT), le patronat et les représentants des salariés, décision a été prise d'ajuster la grille salariale du secteur au taux d'inflation défini par l'INS. Dès publication de l'étude INS, une convocation de la DDT a été adressée à toutes les parties prenantes pour la **signature de la nouvelle grille salariale du secteur pétrolier** le 23 février 2023 dans la salle de réunion d'Unicongo.

Les salaires de cette convention ont donc été revalorisés à hauteur de **3% avec une application rétroactive au 1er janvier 2023**. Les travaux de **révision de la Convention Collective** vont quant à eux débuter en juin 2023.